



DOSSIER 2021-01-DDAE-12

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
DE LA DECHETTERIE BOIS MOREY A TORCY**



**Annexes Etude de Dangers
Novembre 2021**

A l'attention de :

M. Jean Da Eira

CUCM

Château de la Verrerie

71200 LE CREUSOT

BENNES DECHETS VERTS
LOCAL DDSM
MODELISATION INCENDIE FLUMILOG

FLUMilog

Interface graphique v.5.5.0.0

Outil de calculV5.52

Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	bennes_DV
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	16/11/2021 à 17:37:43 avec l'interface graphique v. 5.5.0.0
Date de création du fichier de résultats :	16/11/21

I. DONNEES D'ENTREE :

Donnée Cible

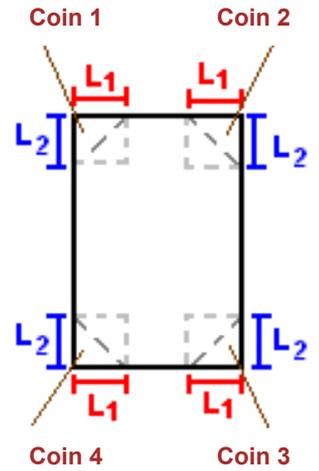
Hauteur de la cible : **1,8** m

Stockage à l'air libre

Oui

Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1			
Longueur maximum de la zone de stockage(m)	20,0		
Largeur maximum de la zone de stockage (m)	6,0		
Coin 1	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 2	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 3	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 4	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0



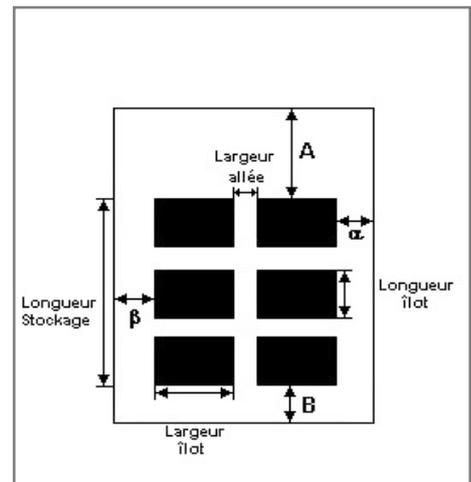
Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage

Masse

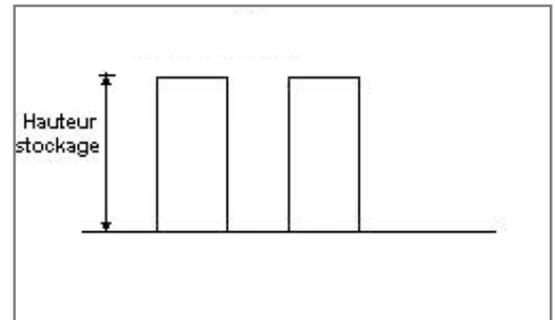
Dimensions

Longueur de préparation A	1,0 m
Longueur de préparation B	0,5 m
Déport latéral α	0,0 m
Déport latéral β	0,0 m



Stockage en masse

Nombre d'îlots dans le sens de la longueur	3
Nombre d'îlots dans le sens de la largeur	1
Largeur des îlots	6,0 m
Longueur des îlots	5,5 m
Hauteur des îlots	1,8 m
Largeur des allées entre îlots	1,0 m



Palette type de la cellule Cellule n°1

Dimensions Palette

Longueur de la palette :	1,2 m
Largeur de la palette :	0,8 m
Hauteur de la palette :	1,8 m
Volume de la palette :	1,7 m ³
Nom de la palette :	DV

Poids total de la palette : 340,0 kg

Composition de la Palette (Masse en kg)

Bois	Eau	NC	NC	NC	NC	NC
240,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

Données supplémentaires

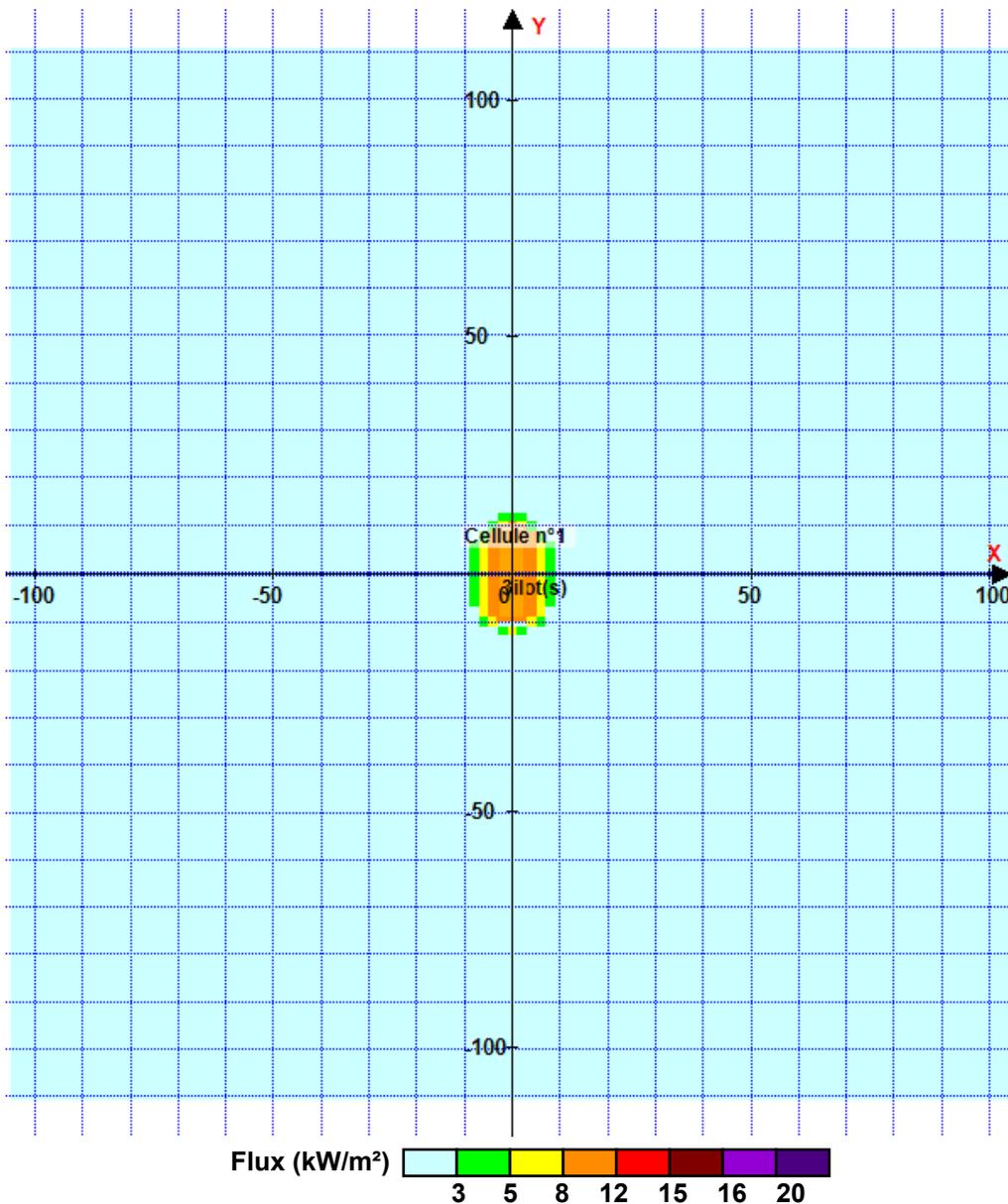
Durée de combustion de la palette :	56,4 min
Puissance dégagée par la palette :	696,3 kW

II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **71,0** min

Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

FLUMilog

Interface graphique v.5.5.0.0

Outil de calculV5.52

Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	local_DD SM
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	16/11/2021 à 19:02:19 avec l'interface graphique v. 5.5.0.0
Date de création du fichier de résultats :	16/11/21

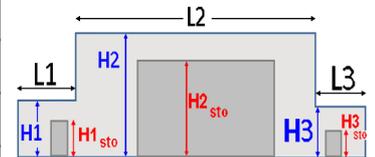
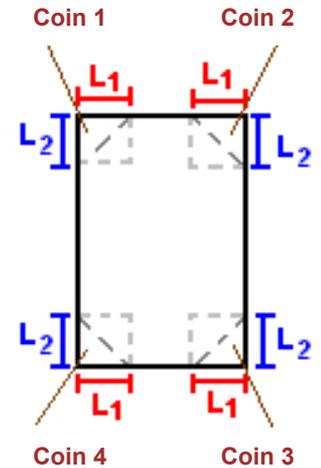
I. DONNEES D'ENTREE :

Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		10,0		
Largeur maximum de la cellule (m)		3,0		
Hauteur maximum de la cellule (m)		2,5		
Coin 1	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Coin 2	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Coin 3	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Coin 4	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Hauteur complexe				
	1	2	3	
L (m)	0,0	0,0	0,0	
H (m)	0,0	0,0	0,0	
H sto (m)	0,0	0,0	0,0	



Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	15
Résistance au feu des pannes (min)	15
Matériaux constituant la couverture	metalique simple peau
Nombre d'exutoires	0
Longueur des exutoires (m)	3,0
Largeur des exutoires (m)	2,0

Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage **LI**
 Masse totale de liquides inflammables **1,3** t



Palette type de la cellule Cellule n°1

Dimensions Palette

Longueur de la palette : **Sans Objet**
 Largeur de la palette : **Sans Objet**
 Hauteur de la palette : **Sans Objet**
 Volume de la palette : **Sans Objet**
 Nom de la palette : **Ethanol** Poids total de la palette : **Par défaut**

Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : **Sans Objet**
 Puissance dégagée par la palette : **Sans Objet**

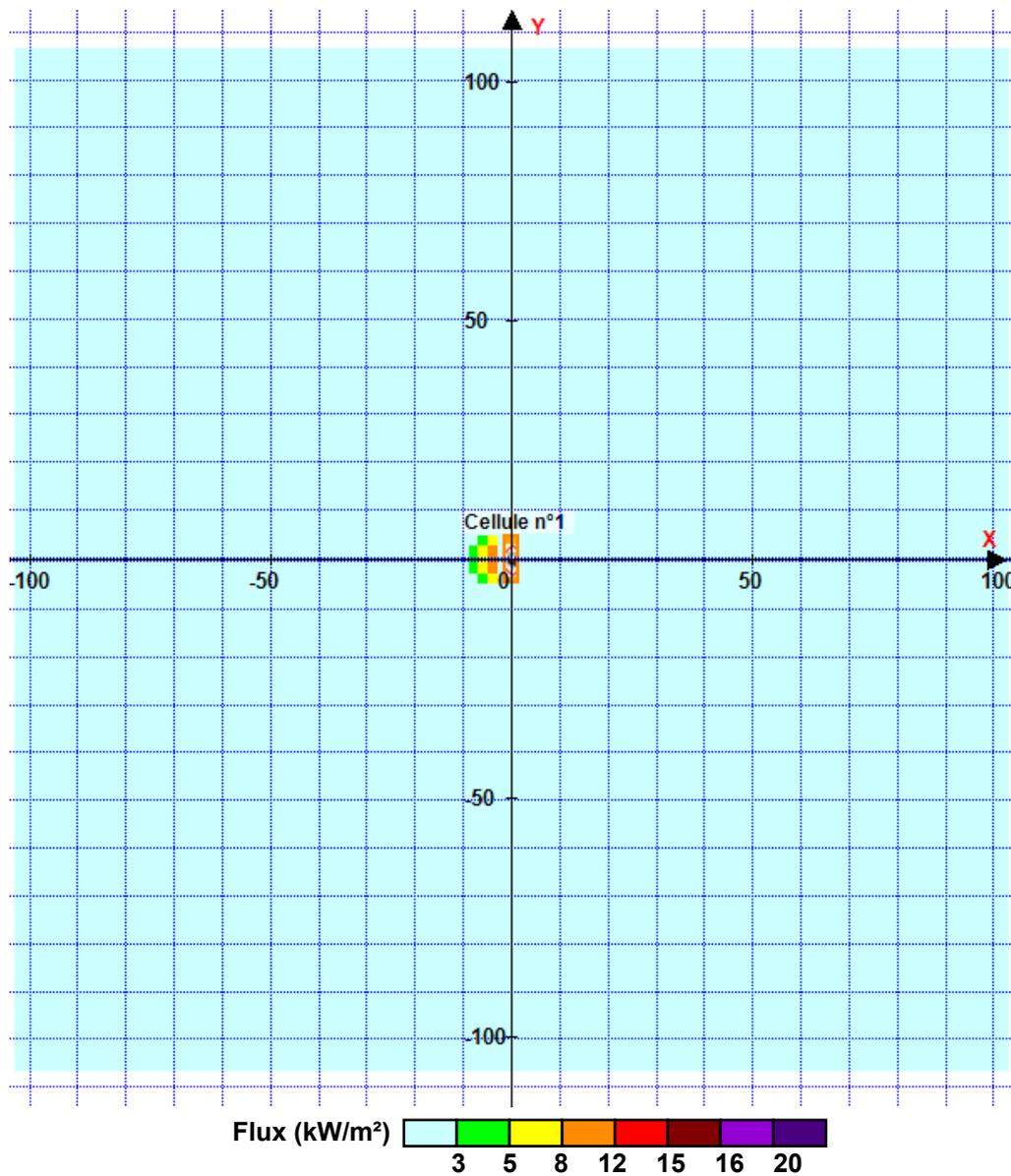
II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule n°1 **28,9** min (durée de combustion calculée)

Distance d'effets des flux maximum

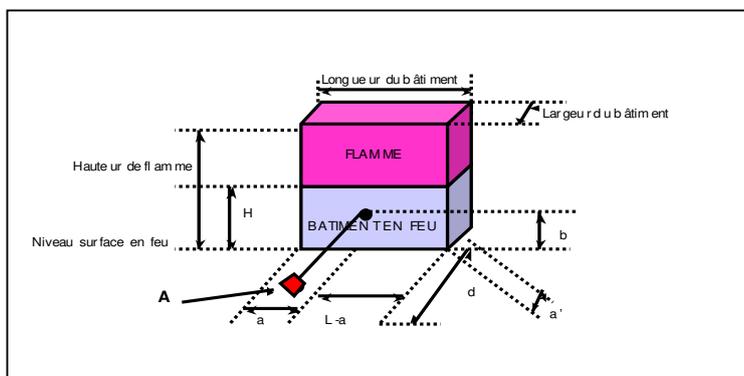


Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

BENNE TYPE COMBUSTIBLE
MODELE DE LA FLAMME SOLIDE

Feu bennes déchets

Flux en un point A à une distance "a" du bord de la surface en feu,
à une distance "d" du mur de flamme, à une hauteur "b" du niveau du sol



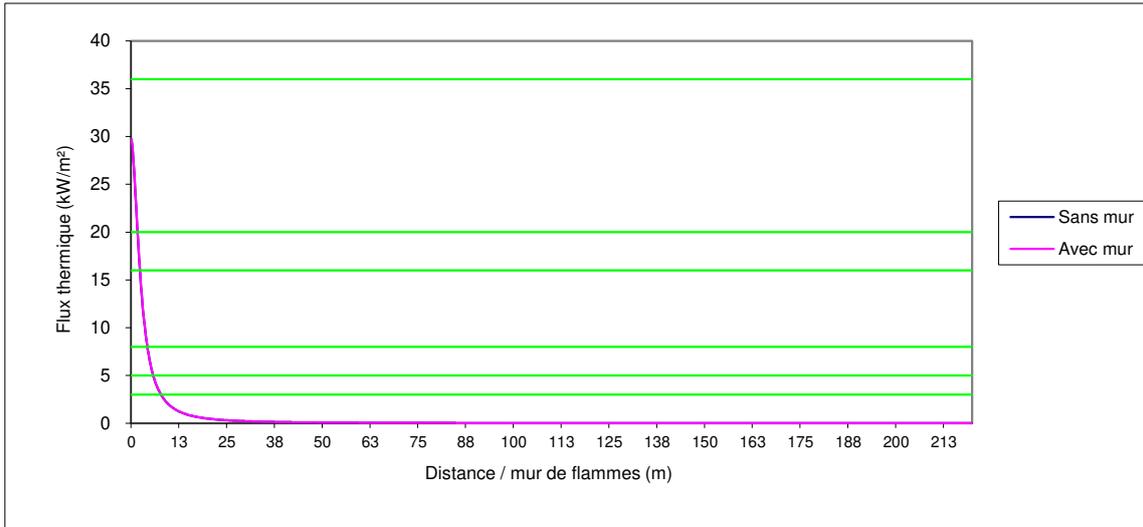
Scénario			
Feu bennes déchets			
Caractéristiques du foyer			
Longueur du foyer	<i>m</i>		6
Largeur du foyer	<i>m</i>		2,5
Surface du foyer	<i>m²</i>		15
Présence d'un mur coupe-feu			
Hauteur du mur coupe-feu	<i>m</i>		non
Caractéristiques géométriques du mur coupe-feu			
Surface du feu réel	<i>S</i>	<i>m²</i>	15
Périmètre du feu réel	<i>P</i>	<i>m</i>	17
Paramètres de combustion			
Vitesse de combustion		<i>g . m⁻² . s⁻¹</i>	20
Humidité relative	RH	%	30
Flux initial	ϕ_0	<i>kW/m²</i>	30
Calcul de la hauteur de flamme			
Longueur/largeur de la surface du foyer			2,4
Longueur équivalente de la surface en feu	<i>Leq</i>	<i>m</i>	6
Diamètre équivalent	<i>Deq</i>	<i>m</i>	4
Hauteur de flamme imposée			
Hauteur de flamme calculée avec Thomas	<i>Hf</i>	<i>m</i>	4
Hauteur de flamme imposée	<i>Hf</i>	<i>m</i>	30
Calcul du facteur de forme			
Distance/ bord de la surface en flamme	<i>a</i>	<i>m</i>	3,5
Distance/ bord de la surface en flamme	<i>a'</i>	<i>m</i>	1,25
Altitude de la cible par rapport au sol	<i>b</i>	<i>m</i>	1,7
Calcul du flux reçu par une cible à une distance donnée			
Distance	<i>m</i>		5
Flux / Longueur du foyer sans mur	<i>kW/m²</i>		6,6
Flux / Longueur du foyer avec mur	<i>kW/m²</i>		6,6
Flux / Largeur du foyer sans mur	<i>kW/m²</i>		3,2
Flux / Largeur du foyer avec mur	<i>kW/m²</i>		3,2

Feu bennes déchets

LE MUR DE LA SURFACE EN FEU EST LA LONGUEUR DE LA SURFACE DU FOYER

Longueur (en m) =	6
Distance de la cible par rapport au bord du mur de flamme (en m) =	3
Hauteur de la cible par rapport au sol (en m) =	1,7
Hauteur du mur coupe feu (en m) =	2
Hauteur de flamme (en m) =	4

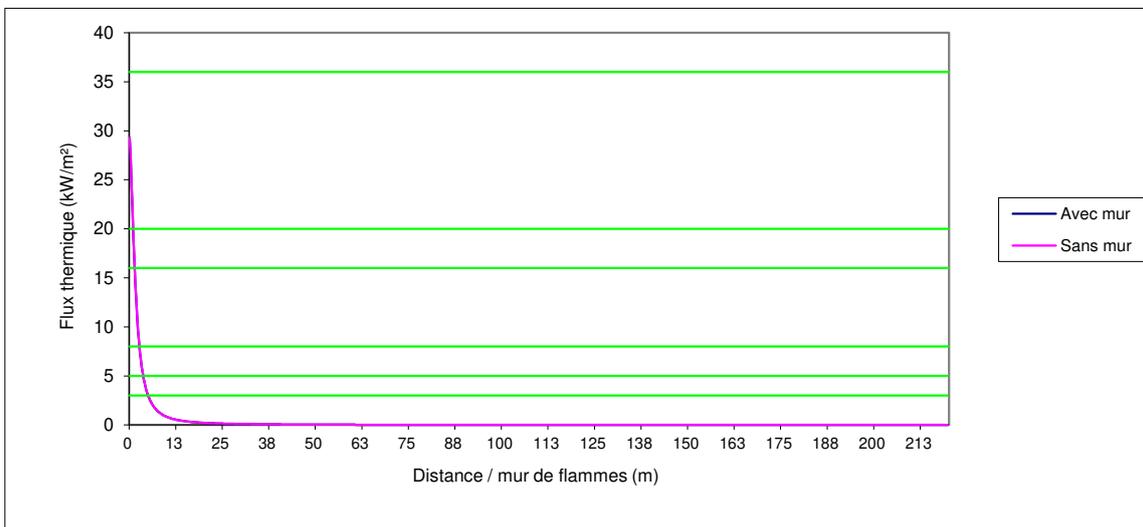
Distance (en m)	d(Φ (36 kW/m ²))	d(Φ (20 kW/m ²))	d(Φ (16 kW/m ²))	d(Φ (8 kW/m ²))	d(Φ (5 kW/m ²))	d(Φ (3 kW/m ²))
Sans mur coupe feu	0,0	1,9	2,5	4,5	6,0	8,0
Avec mur coupe feu	0,0	1,9	2,5	4,5	6,0	8,0



LE MUR DE LA SURFACE EN FEU EST LA LARGEUR DE LA SURFACE DU FOYER

Largeur (en m) =	2,5
Distance de la cible par rapport au bord du mur de flamme (en m) =	1,25
Hauteur de la cible par rapport au sol (en m) =	1,7
Hauteur du mur coupe feu (en m) =	0
Hauteur de flamme (en m) =	4

Distance (en m)	d(Φ (36 kW/m ²))	d(Φ (20 kW/m ²))	d(Φ (16 kW/m ²))	d(Φ (8 kW/m ²))	d(Φ (5 kW/m ²))	d(Φ (3 kW/m ²))
Sans mur coupe feu	0,0	1,3	1,5	0,0	0,0	5,3
Avec mur coupe feu	0,0	1,3	1,5	0,0	0,0	5,3



ACCIDENTOLOGIE

ACCIDENTOLOGIE des déchetteries

Liste des accidents retenus dans le cadre du site de Louhans

Source : <http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/resultat-recherche-accident/>

Période d'observation : 01/01/2000 - 03/04/2018

Codes activités étudiés :

- E 38-11 « collecte des déchets non dangereux »,
- E 38-12 « collecte des déchets dangereux »,
- E38-21 « Traitement et élimination des déchets non dangereux »,
- E38-32 « Récupération de déchets triés ».

N51993 – 27/07/2018 – FRANCE – 45 – CHAUTEAUNEUF-SUR-LOIRE

E38.11 – Collecte des déchets non dangereux

Vers 15h10, dans une déchetterie, en dehors des horaires d'ouverture au public, un feu se déclare sur une benne de tout venant de 40 m³. 6 personnes sont évacuées. Les pompiers interviennent par le dessus de la benne. Les vannes de collecte des eaux pluviales sont fermées pour confiner les eaux d'extinction. La benne est vidée pour parfaire l'extinction. La benne, ses bastinges périphériques en bois et des panneaux signalétiques sont endommagés. Les eaux contenues dans le débourbeur déshuileur sont pompées et traitées. Les résidus présents dans la benne sont envoyés en installation de stockage. Le jour de l'incendie, des fortes chaleurs ont été observées. D'après les pompiers, un "effet loupe" pourrait être à l'origine de l'incendie. L'exploitant prévoit de réaliser des exercices ;

N51822 – 30/06/2018 – FRANCE – 66 – LE SOLER

E38.21 – Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un samedi vers 14 h, un feu se déclare sur la plateforme de stockage de déchets verts d'une déchetterie, alors fermée. Les pompiers maîtrisent l'incendie en étalant le tas à l'aide de tractopelles. Les secours coupent l'accès au site. Le bassin de rétention est isolé. Le site est fermé pour la journée. L'exploitant met en place une ronde de surveillance pour la fin du week-end. La déchetterie ouvre normalement le lundi. Suite à l'accident, l'exploitant prévoit de diminuer le stockage de broyats de déchets sur site grâce à des enlèvements plus fréquents.

N° 51387 - 18/04/2018 - FRANCE - 91 - VARENNES-JARCY

E38.32 – Récupération de déchets triés

A 14h, un feu se déclare dans la stalle à cartons de la plateforme "encombrants" d'une déchetterie. Les pompiers mettent en place des RIA. La vanne de confinement du bassin est fermée pour confiner les eaux de ruissellement d'incendie. Vers 17 h, l'incendie est maîtrisé. La déchetterie est fermée aux usagers pendant une heure. Une société d'assainissement intervient dès le lendemain pour curer le réseau d'eaux pluviales et pomper les eaux d'incendie.

N°51333 – 27/03/2018 – FRANCE – 45 – SAINT-CYR-EN-VAL

E38.11 – Collecte des déchets non dangereux

Vers 9h35, un bidon de peinture est retrouvé renversé à l'entrée du local "déchets dangereux" et 4 l de peinture sont répandus au sol. L'agent de la déchetterie range le bidon dans le local et enlève la peinture présente au sol.

A 12 h, un agent de la station d'épuration voisine signale une pollution dans le bassin d'eaux pluviales de la STEP (pollution blanche sur toute l'étendue du bassin). La pollution est confinée au niveau de ce bassin grâce à un moyen de confinement mis en place par l'agent de la STEP. L'agent de la déchetterie, non titulaire, ne se souvenant pas comment fermer la vanne de confinement du site, il faut attendre le retour d'un employé titulaire à 14 h, pour que la vanne soit fermée. Un prestataire d'assainissement nettoie le réseau d'eaux pluviales entre la déchetterie et le bassin. Un second prestataire nettoie le déshuileur débourbeur et pompe les eaux du bassin. Les déchets générés issus des différents pompages sont éliminés vers la filière adaptée.

N° 50934 - 11/01/2018 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

A 10 h, un départ de feu est constaté dans une benne d'encombrants dans une déchetterie. Le personnel appelle les pompiers. Le site est évacué et fermé. Un agent maîtrise l'incendie avant l'arrivée des secours. Le départ de feu serait dû à une personne qui a apporté des piles emballées dans un sachet en plastique sans en informer l'agent de la déchetterie

N° 51038 - 24/12/2017 - FRANCE - 39 - SAINT-AUBIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 19h15 sur un stock de 40 m² de pneumatiques dans une déchetterie. Les pompiers éteignent l'incendie vers 20h45 avec de la mousse. La double enveloppe d'une cuve de 500 l d'huile a brûlé, mais la cuve ne s'est pas rompue. Elle est vidangée le 02/01. Des bidons d'huile usagée à proximité de la cuve ont brûlé, l'huile s'est déversée au sol. Les pompiers épandent de l'absorbant. Les pneus étaient stockés à même le sol sur une surface en matériaux concassés non étanche. Une entreprise spécialisée excave les terres au droit des bidons d'huile. Un ru et un puits agricole situés à proximité ne présentent pas d'irisation.

Un acte de vandalisme serait à l'origine du sinistre.

N° 50370 - 12/09/2017 - FRANCE - 45 – SARAN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

A 9 h, lors de leur prise de poste, les agents d'une déchetterie découvrent que le local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été incendié. Un caisson est détruit. Ils avertissent leur responsable et balisent la zone. La déchetterie ouvre normalement.

N° 49863 - 23/06/2017 - FRANCE - 24 - SAINT-LAURENT-DES-HOMMES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 22h40, un feu se déclare sur une débardeuse devant une déchetterie. L'incendie se propage à un stock de bois de 500 m³. Une jeune pinède de 5 ha et 1 200 m³ de bois sont menacés. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de 4 lances.

N° 49723 - 26/05/2017 - FRANCE - 02 - CHATEAU-THIERRY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

A 21h30, un feu se déclare sur des batteries usagées stockées, ainsi que des réservoirs de collecte d'huiles usées et de différents produits chimiques dans une déchetterie, en dehors des horaires d'ouverture. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance à mousse. Ils obturent 2 orifices de collecte des eaux usées pour protéger les égouts des eaux d'extinction contaminées par les produits impliqués dans l'incendie. Aucun dommage sur les autres stockages de déchets n'est à déplorer. La déchetterie ouvre normalement le lendemain.

N° 48697 - 10/10/2016 - FRANCE - 59 – DUNKERQUE

E38.32 – Récupération de déchets triés

Vers 16h15, dans une déchetterie, un dégagement de fumée est constaté en provenance d'un local de produits chimiques. Les secours évacuent la déchetterie. Ils établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation. Après reconnaissance, plus aucun dégagement de fumée n'est constaté.

N° 48348 - 25/07/2016 - FRANCE - 45 – INGRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 22h30, dans une déchetterie, un feu se déclare dans deux bennes contenant des déchets tout venant. Les pompiers éteignent l'incendie. L'exploitant n'est informé du sinistre que le lendemain matin par la municipalité. Seuls des dommages matériels (bennes, bastaing de quai et tôle d'angle) sont constatés en bas de quai. La déchetterie ouvre normalement le lendemain matin. Les déchets brûlés sont envoyés vers une installation de stockage. La voirie et le déshuileur/débourbeur sont nettoyés les jours suivants.

N° 48338 - 22/06/2016 - FRANCE - 45 - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 20h45, dans une déchetterie, en dehors des horaires d'ouverture au public, un feu se déclare sur une benne de collecte des cartons de 40 m³ munie d'un toit avec fente. Les pompiers interviennent par le dessus de la benne mais le toit avec fente rend l'extinction compliquée. La benne est vidée au sol pour parfaire l'extinction. La benne, les bastinges périphériques et les panneaux signalétiques sont endommagés. Le bas de quai est nettoyé. Les résidus de cartons sont mis dans une benne de tout-venant pour envoi en centre de stockage. Les eaux d'extinction confinées sont rejetées le lendemain dans le réseau d'eaux pluviales après les accords nécessaires.

Un acte de malveillance pourrait être à l'origine de l'incendie. Des intrusions pour des activités de chiffonnage sont régulièrement constatées sur le site après la fermeture.

N° 48289 - 08/06/2016 - FRANCE - 38 - BOURGOIN-JALLIEU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Pendant la nuit, dans une déchetterie, un feu se déclare dans un local de stockage de déchets dangereux des ménages (ou DMS – déchets ménagers spéciaux) de 30 m². Les employés de l'incinérateur adjacent à la déchetterie donnent l'alerte. Les pompiers ne parviennent pas à joindre le responsable de l'établissement. Ils maîtrisent l'incendie. Au cours de l'intervention, un produit de pH 5 est renversé au sol. Une rétention est mise en place. Les eaux d'extinction sont analysées. Aucune pollution n'est détectée.

La déchetterie était en travaux pour modernisation. Un système d'astreinte était en cours de mise en place au sein de l'entreprise mais n'était pas encore opérationnel.

N° 47933 - 18/04/2016 - FRANCE - 45 – INGRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 18h30, dans une déchetterie, un feu se déclare dans une benne de déchets de cartons. L'agent d'accueil observe des émanations de fumées et donne l'alerte. Les pompiers maîtrisent le départ de feu. Les déchets sont répandus au sol et arrosés pour éviter toute reprise du sinistre. La benne et la signalétique sont très légèrement endommagées. La zone du sinistre et le séparateur sont nettoyés. La déchetterie ouvre normalement le lendemain.

Aucun usager n'était présent sur le site au moment du départ de feu. Rien d'anormal n'avait été constaté au cours de la période d'ouverture pendant l'après-midi. Selon l'exploitant, le départ de feu pourrait provenir d'un mégot jeté dans la benne à l'insu des gardiens. L'exploitant renforce la signalétique concernant l'interdiction de fumer sur le site et rappelle les consignes aux agents de la déchetterie.

N47589 – 02/02/2016 – FRANCE – 45 – SAINT-JEAN-DE-BRAYE

E38.11 – Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 6h30 dans une benne de déchets verts d'une déchetterie. Un employé donne l'alerte après avoir observé des fumées. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse. Ils surveillent les lieux jusqu'à 7h15. Il n'a pas été nécessaire de vider la benne de son contenu vu la faible quantité de déchets végétaux stockés. La déchetterie ouvre normalement à 10 h. Les gardiens surveillent la benne pour s'assurer de l'absence de reprise du feu. La faible quantité d'eau et de mousse utilisée pour l'extinction est restée dans la benne. Selon l'exploitant, des usagers auraient déposé des cendres chaudes à l'insu des gardiens. L'exploitant rédige une note de service concernant les apports de cendres stipulant l'obligation de les déverser dans la benne des gravats inertes. Un incendie similaire s'est produit trois semaines auparavant, le 12/01 (ARIA 47588).

N47588 – 02/02/2016 – FRANCE – 45 – SAINT-JEAN-DE-BRAYE

E38.11 – Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 6h30 dans une benne de déchets verts d'une déchetterie. Un employé donne l'alerte après avoir observé le dégagement de fumées. Les pompiers vident la benne au sol et arrosent son contenu. Ils surveillent les lieux jusqu'à 8h15. La déchetterie ouvre normalement à 10 h. Les déchets sont rechargés dans une benne après constat de l'absence de reprise du feu. Le séparateur à hydrocarbures est nettoyé. Selon l'exploitant, des usagers auraient déposé des cendres chaudes à l'insu des gardiens. Ces derniers rappellent les consignes aux usagers. Un incendie similaire se produit le 02/02 (ARIA 47589).

N°47412 - 20/11/2015 - FRANCE - 40 - CASTETS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans une déchetterie, un feu se déclare vers 2 h dans une benne contenant 30 m³ de déchets non valorisables. Les pompiers éteignent l'incendie vers 6h30. Ils interviennent peu après pour éteindre une reprise de feu. Les 30 m³ de déchets ont brûlé. La benne, d'un montant de 3 500 euros, est détruite. Les protections des quais jouxtant la benne (poutres en bois et tampons en caoutchouc) sont endommagées.

Un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre car la porte du local de déchets diffus spécifiques (restes de peintures, huiles, ampoules, néons...) a été forcée. L'exploitant de la déchetterie affirme que le site est régulièrement victime de vols de métaux (suite à infractions par endommagement des grillages).

N°47501 - 09/10/2015 - FRANCE - 09 - VARILHES

E38.32 - Récupération de déchets triés

Vers 16 h, dans une déchetterie, un feu se déclare sur un stock de 60 m³ de matelas non broyés. Les flammes se propagent à un stock voisin de 60 m³ de matelas et souches broyés. Un important panache de fumée noire se dégage. Un employé donne l'alerte. Les pompiers arrosent le stock tandis que les employés l'étaient. Un stock de bois présent à proximité est également déplacé et arrosé par mesure de précaution. L'intervention se termine vers 20h30 après plusieurs reprises du feu. Les matelas broyés et non broyés sont chargés dans des bennes. Ces dernières sont placées sous surveillance puis envoyées dans une installation de stockage.

N°47247 - 06/10/2015 - FRANCE - 36 - LE POINCONNET

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 10 h, 5 agents de tri d'une déchetterie sont intoxiqués dans un local de 40 m² stockant des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, désherbants...). Les secours transportent les victimes à l'hôpital. Ils ventilent le local. La déchetterie réouvre en début d'après-midi.

N°47203 - 27/09/2015 - FRANCE - 02 - CLAMECY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 23h45, un feu se déclare dans une déchetterie. Il concerne des pneus et des balles de papiers. Les secours éteignent rapidement l'incendie.

N°47038 - 27/08/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 11h50, un feu se déclare dans une benne d'incinérables tout venant d'une déchetterie. L'incendie n'étant pas maîtrisable avec les moyens de lutte du site, le gardien alerte les pompiers. Il procède à l'évacuation des usagers présents sur le site. L'incendie est maîtrisé vers 12h20. Les pompiers quittent les lieux 10 minutes plus tard. La déchetterie rouvre normalement à 14 h.

Seule la benne est endommagée. Suivant la procédure, le gardien a fermé la vanne de confinement des eaux d'extinction d'incendie. Ces eaux (8 m³) sont pompées par une entreprise spécialisée.

N°46470 - 15/04/2015 - FRANCE - 45 - PUISEAUX

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 15 h, un feu se déclare dans une benne de déchets divers d'une déchetterie. Son remplissage à 30 % permet aux pompiers de procéder à l'extinction sans avoir besoin de la vider. L'intervention s'achève vers 17 h. Le site a été évacué pendant l'opération. La benne est fortement endommagée (peinture, bastaing de guidage latéral et butée arrière brûlés). La cause du sinistre n'est pas déterminée.

N°46467 - 14/04/2015 - FRANCE - 45 - ORLEANS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 11 h, un feu se déclare dans une benne de déchets métalliques d'une déchetterie après le passage d'un compacteur mobile. Un canapé à structure métallique est en feu. Alertés par les agents du site, les secours évacuent le personnel et les usagers. Ils éteignent le sinistre après avoir vidé le contenu de la benne au sol.

L'intervention s'achève à 11h50 et la déchetterie est ré ouverte au public. Une étincelle lors du compactage de la ferraille ou un mégot de cigarette sont envisagés comme origine du sinistre.

N°46279 - 17/02/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 13h15, les gardiens d'une déchetterie sentent une odeur de fumées alors qu'ils sont en pause déjeuner et que la déchetterie est fermée au public. Ils découvrent qu'un feu s'est déclaré dans la benne tout venant et appellent les pompiers. Ces derniers vident la benne et étalent les déchets au sol. L'incendie est maîtrisé vers 16 h. Seule la peinture de la benne est endommagée. Aucun autre dommage n'est constaté. La déchetterie est restée fermée au public de 14 h à 15 h. Les déchets sont évacués vers un centre de stockage de déchets non dangereux. Le sol est nettoyé par balayage mécanique et le déshuileur / débourbeur est curé. Le dépôt de cendres chaudes dans la benne de tout venant, à l'insu du gardien, serait à l'origine du sinistre. Il est rappelé aux gardiens d'être vigilants lors des dépôts de cendres dans les bennes. Une communication est faite auprès des usagers concernant l'apport de cendres en déchetterie.

N°46666 - 17/02/2015 - FRANCE - 38 - VAULNAVEYS-LE-HAUT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Une pollution aux hydrocarbures est constatée en aval d'une déchetterie. Des huiles minérales se sont écoulées dans le réseau de collecte des eaux pluviales puis se sont déversées dans le bassin tampon du site (250 m³) et dans le puisard associé à la canalisation de rejet vers le milieu naturel. Les huiles sont confinées en superficie du bassin tampon ainsi que dans le puisard situé avant le point de rejet. Le milieu naturel n'est pas impacté (absence d'irisation dans LE VERNON).

Lors du constat de la pollution, la vanne d'isolement n'a pas été fermée, le personnel de la déchetterie ne disposant pas d'habilitation pour effectuer l'opération de fermeture de la vanne à l'intérieur du puisard. Aucune commande manuelle déportée de la vanne n'est présente dans le local des gardiens. Ceci est contraire aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du site.

L'exploitant fait appel à une entreprise spécialisée pour le pompage des hydrocarbures. L'entreprise commence par entreprendre la fermeture de la vanne d'isolement. Suite à cette manœuvre, un faible écoulement d'hydrocarbures se produit au niveau du point de rejet. La vanne n'étant jamais actionnée, elle n'était pas étanche. La modification du niveau dans le bassin tampon du fait du pompage conduit à un entraînement de la phase huileuse vers le milieu naturel. Compte tenu de la durée limitée du rejet, aucun impact n'est observé au niveau du ruisseau. Après étanchéification de la vanne, l'entreprise procède au pompage total des effluents dans le bassin, les puisards et le débourbeur-deshuileur.

Le débourbeur-deshuileur, placé en amont du bassin tampon, n'a pas joué son rôle. Il a rapidement été saturé du fait du débit de la pollution. Il semble que le flotteur permettant de détecter un niveau haut ne soit pas relié à un système d'alerte au niveau du local des gardiens.

Une proposition de mise en demeure est émise par l'inspection des installations classées pour imposer à l'exploitant la mise en place d'un système permettant de commander aisément la fermeture de la vanne d'isolement par le personnel de la déchetterie. Cette vanne doit être actionnable en toute circonstance, par exemple en cas d'incendie sur site.

L'origine de la pollution est un fût métallique contenant des huiles de vidange qui était présent dans la benne de réception des ferrailles. Il est possible que le contenu du fût se soit vidé dans la benne, non étanche, et que les huiles aient ensuite été lessivées par les fortes pluies des jours précédents. Ce fût n'aurait pas dû se trouver dans la benne de réception des ferrailles. Il aurait dû être repéré par les gardiens de la déchetterie.

Un rappel des consignes est effectué auprès des gardiens pour qu'ils redoublent de vigilance lors de leurs tournées de vérification du contenu des bennes.

N°45946 - 12/11/2014 - FRANCE - 86 - VALDIVIENNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 10h30, dans une déchetterie, un usager se blesse en voulant vider des déchets dans la benne de déchets bois. Quelques mètres cubes de bois divers jonchent le sol devant la benne, dont une planche sur laquelle l'usager glisse. La victime se rend à l'hôpital. Blessé au pouce, sa main est plâtrée pour plusieurs semaines.

L'évacuation de la benne remplie, avait été commandée dès le 10/11 par le gardien, mais les 6 chauffeurs en charge de l'évacuation des caissons pleins étaient débordés. Ils évacuent finalement le contenu de la benne le jour de l'accident à 9h30. Compte tenu de l'affluence du site, le gardien n'a pas eu le temps de nettoyer le bois jonchant le sol. Le site connaît depuis 2013 une augmentation constante des tonnages de déchets reçus.

L'exploitant prévoit l'intervention d'un 7ème chauffeur lors des périodes de fortes fréquentations ainsi que le balisage de la zone encombrée.

N°45888 - 29/10/2014 - FRANCE - 86 - SAINT-SAVIN*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, un feu se déclare vers 12h30 dans une benne de déchets tout-venant de 27 m³ remplie à moitié. Un employé en pause déjeuner (site fermé à cette heure) aperçoit les flammes et donne l'alerte. Les pompiers éteignent rapidement l'incendie. L'exploitant fait intervenir un camion pour évacuer la benne, qui était à quai, et l'isoler. Pendant la durée de l'intervention, la déchetterie a été fermée au public. Elle ré-ouvre à 14h30, avec 1 h de retard sur l'horaire habituel. Pendant 4 jours, la benne fait l'objet d'une surveillance avec retournement du contenu. Les déchets brûlés (1,7 t) sont ensuite évacués vers un centre d'enfouissement le 04/11. Les dommages liés à la destruction de la benne sont estimés à 3 800 €. Selon l'exploitant, la négligence d'un usager lors d'un dépôt serait à l'origine de l'incendie. Il met en place une signalétique de lutte contre les incendies sur les pictogrammes de benne et redéfinit les responsabilités en cas d'incendie via le règlement intérieur du site.

N°45536 - 26/07/2014 - FRANCE - 52 - BROTTE*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie soumise à déclaration, deux gardiens sont incommodés (irritations aux yeux et gêne respiratoire) à l'ouverture d'une caisse en plastique de 30 l. Celle-ci contient différentes substances dans des emballages individuels : carbonate de sodium, sulfate d'ammonium, chlorate de sodium et chloropicrine. Les 2 gardiens sont envoyés aux urgences et 3 autres personnes présentes sur les lieux sont évacuées. Les employés incommodés reprennent leur service dès le lendemain matin. Les pompiers séparent les produits incriminés, les reconditionnent et les stockent dans un local fermé, pour éviter tout accès, en attendant leur prise en charge par une société spécialisée quelques jours plus tard. La chloropicrine (trichloronitrométhane) est à l'origine de l'émanation de gaz car elle était contenue dans une bombe métallique percée qui en a laissé s'écouler une partie. Ce produit est toxique et interdit à la vente en France depuis 1989. Il n'avait jamais été collecté jusqu'alors et la gardienne en poste n'a pas su évaluer le danger lié à sa manipulation, malgré son étiquetage. Le maire et la police se sont rendus sur place. L'inspection des installations classées est informée et demande la remise d'un rapport d'accident à l'exploitant.

N°45709 - 09/06/2014 - FRANCE - 16 - AUNAC*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un particulier signale vers 4h30 un incendie dans une déchetterie. Les pompiers constatent que le sinistre concerne le local du gardien du site qui sert également à stocker les métaux non-ferreux, les textiles et la filière recyclerie. Le feu est éteint à 6h30 au moyen de 4 camions-citernes d'eau (la borne incendie la plus proche étant située à 200 m du site), l'intervention s'achève à 7h45. Le toit du local s'est effondré et son contenu est détruit. Les murs porteurs présentent des fissures dues à la chaleur. Le gérant ferme la déchetterie pour la semaine, conduisant les usagers à se reporter vers les déchetteries voisines. Le site est déblayé. Le bâtiment est détruit le 17/06 et un bungalow est installé en remplacement. L'enquête de gendarmerie privilégie la piste criminelle. Le bâtiment a été forcé au niveau du local technique (destruction au burin du mur autour du chambranle de la porte sécurisée). Les intrus ont volé des objets à recycler avant de mettre le feu au local. L'exploitant met en place un système de surveillance (appareil photo couplé à un détecteur de mouvement). Une réserve incendie souple de 180 m³ est acquise en partage avec un industriel voisin devant également se mettre en conformité sur ce plan.

N°45286 - 14/05/2014 - FRANCE - 45 - INGRE*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Des individus pénètrent de nuit dans une déchetterie et provoquent 4 départs de feu : au niveau du conteneur de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), du local des déchets diffus spécifiques et batteries, du local de dépôt temporaire des pneumatiques, ampoules et piles usagées et du bac de réception des bidons d'huile usagée vides. Les pompiers, sur place à 23 h, établissent un périmètre de sécurité et éteignent l'incendie. Une partie de la déchetterie est fermée au public. Les pneus incendiés sont stockés dans une benne de 10 m³ pour être envoyés en filière agréée. Un incendie d'origine criminel s'est produit dans une autre déchetterie du même exploitant la veille à St Jean de Braye (ARIA 45281). L'exploitant met en place une ronde de nuit sur l'ensemble des déchetteries de la communauté d'agglomération.

N°45281 - 13/05/2014 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Des individus pénètrent dans une déchetterie pendant la nuit et provoquent 2 départs de feu. Le gardien constate l'incendie à sa prise de poste à 9 h. Le feu s'est éteint par lui-même. Un incendie d'origine criminel a lieu dans une autre déchetterie du même exploitant le lendemain à Ingré (ARIA 45286). L'exploitant met en place une ronde de nuit effectuée par un prestataire privé sur l'ensemble des déchetteries de la communauté d'agglomération.

N°45123 - 27/02/2014 - FRANCE - 45 - PITHIVIERS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un obus est découvert vers 9h30 dans une déchetterie communale. Le site est évacué et fermé par la gendarmerie. Le service de déminage de Versailles évalue les risques et conclue à l'absence de danger immédiat ; l'obus est isolé sur le site dans un lieu hors public et à l'écart des bâtiments et sera enlevé par le service de déminage 5 jours après. La déchetterie est ré-ouverte à 11h15. Un particulier aurait déposé l'obus.

N°44905 - 30/01/2014 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Des particuliers signalent un départ de feu dans une déchetterie lors de la fermeture de la mi-journée. Les flammes concernent une benne de déchets non valorisés. Les pompiers éteignent le feu, permettant à l'établissement de rouvrir "normalement" à 14 h, la benne incriminée ayant été mise à l'écart. Des cendres chaudes placées dans la benne peu avant la fermeture seraient à l'origine du sinistre.

N°44411 - 30/09/2013 - FRANCE - 71 - CHARNAY-LES-MACON

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

La mise en contact d'acide avec des produits phytosanitaires dans un fût en plastique provoque des vapeurs irritantes dans un local d'une déchetterie vers 9h45. Le gardien alerte les secours, le site ferme au public. Les pompiers diluent le mélange qui est récupéré dans la rétention. L'intervention s'achève vers 11 h.

N°44259 - 02/09/2013 - FRANCE - 45 - INGRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans une déchetterie alors fermée au public, un sac contenant des pastilles chlorées (ATCC / DCNa ?) s'enflamme vers 19h15 en émettant une abondante fumée. Les pompiers sur place 15 min plus tard éteignent le feu. Leur intervention s'achève vers 20 h. Un particulier a déposé ses galets à côté du bac collectant les déchets dangereux des ménages sans que les employés du site ne le remarquent. Les pastilles sont transférées le lendemain dans un centre de destruction spécialisé. Les consignes de tri et la vérification du site en fin de service sont rappelées lors d'une réunion d'exploitation avec les agents de la déchetterie.

N°44788 - 13/06/2013 - FRANCE - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un mélange de produits incompatibles produit un dégagement de fumées toxiques vers 10h30 dans le local « déchets toxiques » d'une déchetterie. Le gardien du site s'évanouit alors qu'il cherche l'origine de la fumée. Un usager sort le gardien du local et alerte les pompiers et l'exploitant. Le responsable de site se rend sur les lieux. Le centre de collecte des déchets est fermé au public pour la journée. Les secours évacuent l'agent souffrant de brûlures des voies respiratoires vers un centre hospitalier. La cellule spécialisée dans les risques chimiques neutralise les produits incriminés. Les 700 l de déchets toxiques sont pris en charge par une entreprise spécialisée et le site ré-ouvre le lendemain. Le gardien du site est sensibilisé aux risques toxiques liés aux déchets dangereux.

N°43971 - 04/02/2013 - FRANCE - 28 - COURVILLE-SUR-EURE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 19 h dans la benne des encombrants d'une déchetterie. Un employé du site habitant à proximité entend la sirène des pompiers et aperçoit les flammes : il prévient son supérieur hiérarchique puis se rend sur les lieux pour ouvrir le portail aux pompiers. Sur demande de ces derniers, l'exploitant déplace la benne (éloignement du quai) pour éviter une propagation aux autres déchets puis la vide au sol pour faciliter l'extinction des flammes. Les secours quittent le site vers 23 h, les eaux d'extinction sont collectées et transiteront via le déboureur déshuileur du site. L'ensemble des déchets est rechargé dans la benne et évacué pour être stocké sur un autre site du groupe. La déchetterie était fermée au public depuis 17h30 et le gardien avait quitté les lieux à 17h45 sans constater d'anomalie. L'exploitant attribue l'origine du feu à la dépose dans la benne de cendres encore chaudes.

N°42793 - 23/09/2012 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 12h45 dans 2 alvéoles de la zone déchetterie d'un centre de tri communal de déchets ménagers, 2 d'entre elles contiennent des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Une importante fumée noire, visible de loin, se répand sur la route voisine mais ne perturbe pas le trafic aérien. Les pompiers éteignent l'incendie à 17h15 à l'aide de 6 engins de secours et de plusieurs tractopelles permettant de déplacer les déchets hors des casiers après arrosage. La police s'est rendue sur place. Le centre fait l'objet d'un projet de remise aux normes des conditions de stockage pour respecter la réglementation en vigueur.

N°42096 - 25/04/2012 - FRANCE - 86 - SILLARS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Le portique de détection radioactive d'une déchetterie se déclenche au passage d'un camion benne vers 10h30. Le véhicule est orienté vers le site de stockage et de valorisation de la commune et les services de secours sont alertés. Les pompiers procèdent à son isolement puis ouvrent la benne où ils découvrent l'objet à l'origine du rayonnement. Il s'agit d'un élément en verre rond concave de 4 cm de diamètre et de 5 mm d'épaisseur qu'ils identifient comme un verre de niveau à bulle, une contamination surfacique liquide sur 30 cm² est détectée en fond de benne. La cellule de risque radiologique présente sur les lieux mesure une activité de 1 000 coups/s et un débit de dose de 12 µSv/h. L'élément en verre est isolé et l'exploitant contacte l'ANDRA, l'ASN et l'IRSN pour information et élimination de l'élément.

N°41035 - 02/10/2011 - FRANCE - 28 - CHAMPHOL

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 21h30 dans 2 bâtiments préfabriqués d'une déchetterie. Ces locaux accueillent le bureau des agents et le local de collecte contenant 4 m³ de produits dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires). Le sinistre s'étend à la voie ferrée proche suite à l'écoulement d'un liquide inflammable. Les pompiers, appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC), obstruent le réseau d'eau pluviale pour limiter les risques de pollution et déploient 1 lance à eau; un agent d'exploitation du réseau ferré se déplace. Les mesures toxicologiques (HCl) ne relèvent aucune pollution. Les pompiers quittent les lieux à 23h55 après les avoir nettoyés au moyen d'une lance à eau.

Un acte de malveillance est suspecté. En novembre 2010, un incendie s'était déjà déclaré dans le local de gardiennage.

L'exploitant envisage d'installer un réseau de vidéo-surveillance. Le site reste fermé 2 à 3 semaines en raison du nettoyage et de la visite des experts en assurances. Les usagers peuvent utiliser les autres déchetteries de l'agglomération de Chartres.

N°40435 - 02/06/2011 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 10h10 dans une déchetterie. Les pompiers interviennent avec 26 hommes, 7 engins pour établir 3 lances dont 2 sur échelle afin de combattre plusieurs foyers simultanément. L'incendie est éteint vers 15 h.

N°39999 - 08/11/2010 - FRANCE - 29 - PLOUDALMEZEAU

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

Dans une déchetterie, une personne venue décharger vers 10h15 le contenu de son véhicule dans un conteneur fait une chute. Après avoir jeté un meuble dans la benne, l'homme de 39 ans trébuche sur une bordure en béton de 20 cm peu visible. Déséquilibré et sans rien pour se rattraper (absence de dispositif anti-chute), il tombe de 2 m entre 2 bennes. La victime est hospitalisée pendant 2 jours en soins intensifs avec surveillance médicale.

N°38582 - 06/07/2010 - FRANCE - 30 - LES ANGLES

E38.32 - Récupération de déchets triés

Vers 13h30, un tracker en mission de surveillance "feu de forêt" signale un départ de feu dans une déchetterie et largue un produit retardant. Un deuxième tracker et 4 canadiens sont mobilisés ainsi que des équipes au sol pour combattre l'incendie qui s'étend rapidement à cause d'un vent violent. L'incendie s'approche de la N 100 et menace la zone boisée de 1 000 ha des Issarts ; le panache de fumée est visible depuis Avignon. Le feu est circonscrit vers 15 h ; 4 à 5 ha de garrigue sont détruits. Une douzaine de pompiers reste en surveillance pendant la nuit. Un responsable de la déchetterie, un élu et l'ONF se rendent sur les lieux. Le feu s'est déclaré pour une raison inconnue à proximité de la benne pour déchets végétaux, alors que l'établissement était vide. La police effectue une enquête.

N°37063 - 25/09/2009 - FRANCE - 22 - ILE-DE-BREHAT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare de nuit dans une déchetterie. Le lendemain, les secours constatent une pollution du sol provenant de 2 fûts remplis d'huiles ménagères. Ils récupèrent les hydrocarbures, installent des barrages à l'entrée de la déchetterie pour éviter un écoulement en mer en cas de fortes précipitations et épandent un produit absorbant. Les services techniques municipaux prennent en charge les déchets. Un élu s'est rendu sur les lieux.

N°38000 - 09/09/2009 - FRANCE - 17 - ANDILLY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un particulier se présente vers 18h30 dans une déchetterie pour y déposer des gravats lorsque des fumées s'échappent du moteur de son véhicule. L'extincteur présent dans l'installation ne permet pas de circonscrire l'incendie. L'avant du véhicule s'enflamme. Des hydrocarbures s'épandent sur la voirie, se déversent dans le réseau des eaux pluviales du site, sont retenus par le séparateur en fin de réseau mais s'enflamment et propagent l'incendie.

Les pompiers interviennent en 20 min et ne quitteront les lieux que vers 20h30. Le véhicule détruit est évacué par son propriétaire le lendemain. L'ensemble des réseaux est nettoyé le surlendemain et remis en eau ; 500 l d'absorbant ont été utilisés et 6 m³ de liquides pollués récupérés. L'exploitant est incité à revoir ses moyens internes de protection contre l'incendie, ceux existants ayant été insuffisants.

N°36384 - 29/06/2009 - FRANCE - 63 - CHATELDON

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un particulier dépose vers 16h20 un obus incomplet de 30 cm dans une déchetterie. Les gendarmes stockent l'obus dans une cave située sous la déchetterie. Les services de déminage se rendent sur place.

N°36353 - 24/06/2009 - FRANCE - 01 - SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Une odeur de chlore est constatée vers 14h30 dans une déchetterie, au niveau d'un conteneur d'1 m³ contenant divers produits chimiques. L'accès à la déchetterie est interdit au public et les pompiers établissent un lance à mousse en protection. Ils constatent la présence de chlore en granulés provenant de 2 bidons de 20 kg. Les bidons sont isolés puis récupérés par une entreprise spécialisée.

N°35916 - 28/02/2009 - FRANCE - 59 - ROSENDAEL

E38.32 - Récupération de déchets triés

Les salariés d'une déchetterie découvrent des boîtes d'acide picrique et des cartouches de fusées de détresse dans un conteneur de déchets. L'exploitant demande l'intervention d'une équipe de démineurs de la sécurité civile pour neutraliser les produits.

N°35878 - 13/02/2009 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu dans une déchetterie de 2 000 m² émet un important panache de fumée vers 12h30. Les pompiers maîtrisent l'incendie le lendemain vers 16h30 avec 7 lances. Ils déblaient les lieux et effectuent des surveillances jusqu'au 16/01.

N°35698 - 27/11/2008 - FRANCE - 02 - BEAUTOR

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Lors d'un vol de métaux dans une déchetterie, un feu se déclare dans la soirée sur des conteneurs de pneus et des bennes de déchets. Les malfaiteurs auraient mis le feu avant de quitter les lieux. Vers 22h30, des centaines de pneus brûlent en dégageant une épaisse fumée âcre. Les pompiers protègent les locaux du gardien et éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances dont une à mousse. Au final trois bennes sont endommagées, sans compter le bitume qui se trouve sous l'amas de pneus.

Le cadenas ayant été forcé, l'origine criminelle du sinistre ne fait aucun doute.

N°33703 - 05/10/2007 - FRANCE - 55 - BAR-LE-DUC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un déversement accidentel d'1 l de produit incommode 6 employés dans une déchetterie. Victimes de migraines, ces derniers sont transportés à l'hôpital. Les pompiers détectent de IH2S. La substance à l'origine des émanations toxiques est ramassée, cette dernière proviendrait de la station d'épuration d'une entreprise.

N°32998 - 13/05/2007 - FRANCE - 89 - VILLENEUVE-LA-GUYARD

E38.32 - Récupération de déchets triés

Dans une déchetterie intercommunale, un feu se déclare vers 1 h sur différentes bennes de stockage contenant majoritairement des pneumatiques et sur un tas mitoyen de pneus. L'incendie se propage à différentes bennes contenant des matériaux de classe A. Les pompiers mettent en place 2 lances pour abaisser l'important flux thermique et éviter toute propagation à un local voisin en ossature bois de 10 m² abritant peintures, solvants et batteries. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de plusieurs lances à mousse après 1h30 d'intervention.

N°30984 - 15/07/2005 - FRANCE - 86 - MILLAC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans une déchetterie, un feu se déclare dans une benne recevant le tout-venant. Les pompiers éteignent l'incendie et sécurisent le site en 1h30.

N°28449 - 30/10/2004 - FRANCE - 85 - LA CHATAIGNERAIE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Une fuite sur un bidon d'huile de 300 l (70 % végétale et 30 % de vidange) se produit dans une déchetterie. L'hydrocarbure se répand sur le sol, traverse une voie privée, rejoint un regard à 7 m puis est rejeté dans un champ via une buse, à 100 m de la rivière. Les pompiers alertés, établissent un périmètre de sécurité et épandent un produit absorbant.

N°27645 - 26/07/2004 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans une déchetterie, un gaz odorant et irritant pour les yeux est émis d'une benne contenant des gravats et des déchets divers pollués. L'établissement est fermé au public durant l'intervention des secours, les déchets étant évacués dans un conteneur mis à disposition par l'exploitant.

N°27742 - 08/03/2004 - FRANCE - 79 - THOUARS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare dans une benne 'à tout venant' dans une déchetterie. La benne est détruite malgré l'intervention des pompiers et des employés.

N°25026 - 09/07/2003 - FRANCE - 38 - SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un incendie se déclare dans une déchetterie. Les pompiers maîtrisent l'incendie au moyen de 6 grosses lances.

N°34226 - 04/02/2008 - FRANCE - 37 - SONZAY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans une déchetterie, 6 ampoules radioactives contenant du radium 226 sont découvertes dans une benne de sable. L'origine de ces ampoules est inconnue. Les ampoules, qui n'ont pas été brisées, sont isolées dans un caisson étanche, pour traitement par une société spécialisée. La préfecture indique dans un communiqué que les risques de contamination sont négligeables pour le personnel.

N°24328 - 26/03/2003 - FRANCE - 39 - PERRIGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un ouvrier se blesse en tombant dans une benne de 4 m de profondeur dans une déchetterie.

N°25917 - 01/03/2002 - FRANCE - 69 - VAUGNERAY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans une déchetterie, un jour de grande affluence, un particulier déverse des bidons d'huile de vidange usagée à côté de la conduite prévue à cet effet. La pollution rejoint l'YSERON via le réseau d'eau pluvial dépourvu de décanteur-déshuileur.

L'YSERON est pollué sur 5 km. L'association locale des pêcheurs dépose une plainte à l'encontre de l'exploitant.

N°20098 - 19/03/2001 - FRANCE - 69 - LYON

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Deux obus datant vraisemblablement de la seconde guerre mondiale sont découverts dans une déchetterie située à proximité d'une piscine municipale. Un périmètre de sécurité est établi durant l'intervention des services de déminage. La police avance l'hypothèse d'une personne peu scrupuleuse qui aurait voulu se débarrasser de ces engins gênants.

N°18983 - 21/10/2000 - FRANCE - 68 - MULHOUSE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu de benne se déclare de nuit dans une déchetterie.

N°17801 - 21/05/2000 - FRANCE - 68 - SIERENTZ

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare de nuit dans l'une des bennes présentes dans une déchetterie intercommunale. Le contenu de la benne n'étant pas totalement identifié, un risque d'explosion est redouté.